

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2020



**Étaient présents** : Mmes Eliane Wauquiez-Motte, Suzanne Sagnes, Marie Gaillard, Denise Vallat, Annie Chaudier, Chantal Faucouit, Christiane Martignon, Sarah Perrier, Nicole Vêrilhac  
MM. Jean-Marc Brottes, Daniel Agin, André Arnaud, Jean-Claude Bernard, Didier Crouzet, Jean-Michel Eyraud, Hervé Routier, Frédéric Roux

**Excusés** : Mme Roselyne Charreyron (pouvoir à Mme Marie Gaillard)  
M. Didier Maneval (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)  
M. Olivier Balme (pouvoir à M. Jean-Marc Brottes)  
M. Philippe Dubois (pouvoir à M. André Arnaud)  
M. Joël Ferrier (pouvoir à M. Hervé Routier)

**Absent** : M. André Viallon

### ■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.  
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2019.  
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le compte rendu du 20 décembre 2019.  
*Le compte-rendu est adopté à la majorité des votants (19 pour, 1 opposition : M. Agin et 2 abstentions : Mme Martignon, M. Roux)*

### ■ Affaires générales

#### a) Chauffage bois et FOD

- Renouvellement du contrat d'assistance financière au contrat d'exploitation de la chaufferie bois pour l'année 2020

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention d'assistance technique et de conseil portant sur le suivi financier de l'exploitation de la chaufferie bois a été signée avec la société « sf2e ».

Madame le maire précise qu'il convient de renouveler pour l'année 2020 cette convention dont le montant de la prestation s'élève à 2 594,48 € HT, soit 3 113,37 € TTC.

Madame le Maire demande l'accord au conseil municipal pour signer cette convention.

*Vote à l'unanimité*

- Audit et assistance au renouvellement du contrat d'exploitation de la chaufferie

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que le contrat d'exploitation des chaufferie bois et FOD confié à la société DALKIA arrive à échéance le 30 août 2020. Afin d'optimiser l'exploitation de cet outil, il est nécessaire de réaliser un audit de l'exploitation qui a été menée.

Par ailleurs, la technicité d'un tel contrat est élevée, il est donc souhaitable de solliciter une assistance pour le renouvellement du contrat d'exploitation incluant 3 années de suivi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

La société « sf2e » a fait une proposition pour un montant de 12 800,00 € HT, soit 15 360,00 € TTC.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

*Vote à l'unanimité*

#### b) Mandat au CDG 43 pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire

Pour garantir la collectivité contre les risques financiers découlant de la protection statutaire des agents, la Commune a souscrit une assurance par le biais du contrat groupe proposé par le Centre de gestion Haute-Loire. Ce contrat arrive à son terme au 31 décembre 2020. Le CDG doit d'ores et déjà lancer la procédure pour la négociation d'un nouveau contrat.

Le conseil municipal est sollicité afin de donner mandat au CDG pour mener la mise en concurrence afin de souscrire un nouveau contrat d'assurance statutaire.

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour mandater le CDG pour lancer la procédure de marché public.

*Vote à l'unanimité*

**c) Remboursement de frais de déplacement à Mme le Maire**

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la rédaction du BEA, la conclusion de la vente des bâtiments Theis-Sangree et la préparation de la saison culturelle du Lieu de Mémoire ont nécessité de nombreux déplacements.

Madame le maire précise qu'elle a supporté la totalité des dépenses liées à ses déplacements et sollicite le remboursement de ses frais qui s'élève à minima à 2 700 €.

Madame le maire précise que les remboursements seront effectués au regard de justificatifs présentés et des dépenses réellement engagées.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ce point.

*Vote à l'unanimité*

**d) Convention d'assistance technique pour l'assainissement (SATEA)**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu du Département de la Haute-Loire l'annexe financière de la convention relative à la mission d'Assistance Technique à l'Eau et à l'Assainissement (SATEA). Le coût de la prestation, fixé annuellement par délibération du Département de la Haute-Loire et présenté dans l'annexe financière, s'élève à 3 374,00 € pour l'année 2020.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer l'annexe financière.

*Vote à l'unanimité*

**d) Convention de reversement subvention Fédération Française de Tennis**

Madame le maire informe les conseillers municipaux que, dans le cadre des travaux de réfection des 5 courts extérieurs de tennis, la subvention régionale est abondée à même hauteur par la Fédération Française de Tennis (FFT).

Madame le maire précise qu'il appartient au club de tennis d'établir cette même demande auprès de la FFT. Les travaux étant portés par la commune, il est nécessaire que le club reverse cette subvention à celle-ci via une convention.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer cette convention.

*Vote à l'unanimité*

**e) Convention FREE – Antenne de Peymartin**

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que la société FREE Mobile, dans le cadre des zones blanches, souhaite louer un emplacement de 68 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale, AR n° 267 à Peymartin avec un accès par les terrains AR n° 260 & 261, pour la mise en place d'une station relais de réseau de téléphonie mobile.

Madame le maire précise que le bail est établi pour 12 ans avec un loyer annuel de 4 000 €. L'opérateur à l'obligation de s'assurer que le fonctionnement de ses équipements techniques soit toujours conforme à la réglementation applicable, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

L'Office National des Forêts qui gère le patrimoine forestier de la commune a donné son accord.

Par ailleurs, FREE Mobile s'engage à prendre en charge le coût des raccordements y compris en cas d'extension.

Madame le maire sollicite le conseil municipal pour signer ce bail.

*Vote à l'unanimité*

**f) Convention avec l'association des professionnels de santé pour la maison de santé**

Madame le maire indique aux membres du conseil municipal que les professionnels de santé se sont réunis au sein d'une association dénommée « Pôle de santé pluridisciplinaire du Chambon et du Plateau » afin de contribuer à l'amélioration de l'aménagement sanitaire et social sur le territoire du Chambon-sur-Lignon et des communes environnantes sur le Plateau.

Madame le maire propose de signer une convention de mise à disposition des locaux de la maison de santé pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. La gratuité des loyers est consentie pour les 3 premières années.

La mise à disposition des premiers locaux devrait intervenir en juin.

Madame le maire propose d'organiser une réunion avec les membres de l'association afin d'effectuer une visite des lieux en cours de travaux.

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer la convention.

*Vote à la majorité (17 pour, 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)*

**g) Signature d'un BEA et des conventions annexes**

Madame le maire rappelle aux conseillers municipaux que, par délibération n° 67 / 2019 du 28 août 2019, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, a autorisé le lancement d'une procédure de sélection préalable afin de pouvoir conclure un Bail emphytéotique administratif (BEA) pour le Lieu de Mémoire.

A l'issue de la procédure, seul le Mémorial de la Shoah a fait acte de candidature.

Il convient à présent de procéder à la signature de ce bail.

Madame le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour le signer.

*Vote à la majorité (17 pour, 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)*

**■ Affaires financières**

**a) Annulation partielle d'un titre**

Madame le maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération pour annuler partiellement un titre émis en 2019 au nom de Pause Café d'un montant de 7 246,98 €. Ce titre concerne une surconsommation d'eau contestée par Pause Café en raison d'une fuite.

L'annulation partielle proposée est de 847,54 €.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

*Vote à la majorité (17 pour, 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)*

M. Bernard quitte le conseil municipal à 21h20.

**b) Demande de subvention exceptionnelle**

Cette demande sera prise en compte lors du prochain conseil municipal.

**c) Extension des réseaux d'éclairage public et de France télécom à la Celle**

- Des travaux sur le réseau d'éclairage public du Hameau de la Celle sont en cours d'exécution. Il serait opportun de profiter de ces travaux pour réaliser une extension utile à la commune.

La participation de la commune s'élève à 2 904 €.

Madame le maire sollicite le conseil municipal pour la réalisation de ces travaux et la participation financière.

*Vote à l'unanimité*

- Des travaux sur le réseau France télécom du Hameau de la Celle sont en cours d'exécution. Il serait opportun de profiter de ces travaux pour réaliser une extension utile à la commune.

La participation de la commune est d'environ 6 000 €.

Madame le maire sollicite le conseil municipal pour la réalisation de ces travaux et la participation financière.

*Vote à l'unanimité*

**■ Urbanisme**

**a) Vente d'un délaissé communal à Romières**

Madame le maire informe les membres de l'assemblée délibérante que M. et Mme Jacques de Saint-Seine souhaitent acquérir une partie du délaissé communal mitoyen de leur propriété, d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>, situé sur la parcelle de terrain cadastrées section BK n° 255.

Madame le maire propose un prix de vente à 5,50 € le m<sup>2</sup>. Les frais de notaire, de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Madame le maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette vente.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Personnel

### c) Création de postes

#### - Recrutement d'un(e) secrétaire médical(e)

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que la mise en service de la maison de santé devrait intervenir au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Il est nécessaire de recruter un(e) secrétaire médical(e) à temps non complet.

Madame le maire précise que ce recrutement se fera dans un premier temps, sur la base d'un CDD de 12 mois renouvelable.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

*Vote à la majorité (17 pour, 5 abstentions : Mme Martignon, MM. Agin, Ferrier, Routier et Roux)*

#### - Modification de la durée hebdomadaire du technicien informatique

Madame le maire informe les membres du Conseil municipal que l'informatisation des écoles implique une augmentation des interventions du technicien informatique de la commune.

Madame le maire indique qu'il est donc nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail à temps non-complet (21 heures hebdomadaires) en un emploi à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Madame le maire précise, par ailleurs, que cette augmentation permettra également de remettre en service la « Webroom ».

Cette modification fera l'objet d'une saisine de la CAP pour avis.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

*Vote à l'unanimité*

#### - Attaché principal

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal qu'un agent a été admis à l'examen professionnel d'attaché principal. Afin de permettre à l'agent de bénéficier de cette promotion, il est nécessaire de créer un poste d'attaché principal.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

*Vote à l'unanimité*

#### - Avancements de grade

Madame le maire informe les membres du Conseil municipal que plusieurs agents peuvent prétendre à un avancement de grade, à savoir :

- 2 adjoints techniques principal 2<sup>e</sup> classe,
- 1 adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe.

Madame le maire indique qu'il est nécessaire de créer les postes mentionnés ci-dessus afin de permettre la promotion des agents concernés.

Madame le maire précise que la prochaine CAP n'ayant lieu qu'en mai ou juin, cette promotion ne sera effective qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Madame le maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

*Vote à l'unanimité*

## ■ Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

#### - Recrutement d'un adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments depuis le 17 février 2020.

Cette embauche fait suite à la procédure de recrutement lancée le 5 décembre 2019 conformément à la délibération du 29 novembre 2019.

#### - Marchés Publics : Salle des sports et Maison de santé

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que des marchés de travaux ont été signés, à savoir :

- Salle de sports  
Les travaux concernent la construction du bâtiment.  
L'aménagement des locaux n'est pas prévu. Il conviendra de réfléchir à la gestion du site.
- Maison de santé  
Les travaux concernent l'aménagement des locaux rue des Costilles, le local situé en rez-de-chaussée, un appartement au 2<sup>ème</sup> étage et la totalité du 3<sup>ème</sup> étage.

#### ■ Questions diverses

- *Simulation de la taxe d'habitation*  
L'AMF a déposé un recours afin d'obtenir la révision du calcul de la taxe d'habitation.
- *Bois Lambert*  
Sur les conseils d'un paysagiste, M. Michel Audouy (Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles), le Bois Lambert a été nettoyé et pourrait accueillir des œuvres de Land'Art.
- *Marché du samedi*  
Le marché du samedi sera transféré le 28 mars place des Balayes.
- *AVI 43*  
Le chantier d'insertion AVI 43 a récolté 10 534 kg de textiles en 2019 sur la commune du Chambon, ce qui a généré l'emploi de 27 personnes.
- *Maison de retraite Les Genêts*  
La Région a octroyé une subvention de 300 000 € pour la réalisation du nouveau projet de la Maison de santé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21 h 45